

ATELIER D'ÉCRITURE COURT MÉTRAGE FICTION ET ANIMATION

**pour les réalisateurs domiciliés en Normandie
de février à avril 2023**

Normandie Images propose un atelier d'écriture aux auteurs réalisateurs domiciliés en Normandie qui développent un projet de court métrage de fiction ou d'animation.

Avec l'accompagnement des scénaristes Noémie de Lapparent* et Louise Thermes*, sous forme d'échanges collectifs et individuels réguliers sur chaque projet, l'atelier permettra aux participants de travailler le récit et la dramaturgie, la structure de son projet, la construction et le développement des personnages, le rythme, les dialogues, le synopsis, la note d'intention...

6 rencontres sont prévues, 4 samedis en groupe à Normandie Images à Hérouville-Saint-Clair (à proximité de Caen), 2 rencontres individuelles d'une heure en visioconférence :

- samedi 4 février à Normandie Images à Hérouville-Saint-Clair
- 1 heure le samedi 18 février en visioconférence
- samedi 11 mars à Normandie Images à Hérouville-Saint-Clair
- 1 heure le samedi 25 mars en visioconférence
- samedi 8 avril à Normandie Images à Hérouville-Saint-Clair
- samedi 22 avril à Normandie Images à Hérouville-Saint-Clair

La participation à l'atelier est gratuite.

Le nombre de participants étant limité à 6 auteurs réalisateurs, les demandes de participation feront l'objet d'une sélection.

Les candidats qui postulent s'engagent à être disponibles pour les 6 rencontres et sur la période pour travailler sur son projet, et à transmettre leur dossier aux autres participants.

Pour postuler, les candidats doivent transmettre jusqu'au 16 janvier (inclus) par mail à fannychereau@normandieimages.fr un dossier comprenant :

- une lettre de motivation
- un synopsis court et un scénario
- une note d'intention
- un CV
- un justificatif de domicile nominatif (liste des documents acceptés en 3^e page)

Annnonce des résultats par mail le 20 janvier

***Noémie de Lapparent** travaille comme scénariste depuis 2001, à sa sortie de la Fémis. En 2004, elle a la chance d'être envoyée comme scénariste à Sarajevo sur le premier long-métrage d'une jeune réalisatrice bosniaque, *Première Neige*, qui évoquait la dernière guerre en ex-Yougoslavie, dont la jeunesse se remettait mal. Le film a reçu le grand prix de la critique à

Cannes, en 2008. Depuis, elle a collaboré à des films étrangers (comme le film kényan *Rafiki*), des films d'auteur français, dont *Iris et les hommes*, de Caroline Vignal (actuellement en tournage), des projets pour la télévision. Elle anime des ateliers d'écriture cinéma/tv dans divers cadres.

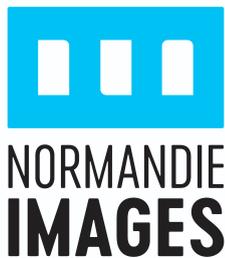
***Louise Thermes** se lance dans la réalisation de trois courts-métrages après une Maîtrise d'Etudes Théâtrales sur Bertolt Brecht. En 2004, sélectionnée au festival de Belfort, elle fait la rencontre du réalisateur Rabah Ameur-Zaïmeche avec qui elle va coécrire deux longs métrages qui seront sélectionnés à Cannes (*Bled Number one* en 2006 et *Dernier Maquis* en 2008). Depuis, elle collabore à l'écriture de films d'auteurs, français comme étrangers, et enseigne la dramaturgie à la Fémis pour le Département Réalisation.

Contacts :

Fanny Chéreau

Responsable fonds d'aide création cinéma audiovisuel et accompagnement des professionnels

02 31 06 23 29 - fannychereau@normandieimages.fr



JUSTIFICATIFS DE RÉSIDENCE EN NORMANDIE

Pour justifier l'adresse de son domicile en Normandie, l'un de ces documents, nominatif et de moins de 3 mois ou de l'année en cours s'il s'agit d'un justificatif annuel, doit être présenté (les mentions confidentielles sont à supprimer) :

- avis de taxe d'habitation ou de taxe foncière
- attestation titulaire de contrat de fournisseur d'énergie
- attestation d'assurance habitation
- quittance de loyer
- relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement
- attestation pôle emploi
- attestation d'assurance de responsabilité civile
- avis d'impôt ou de non imposition sur les revenus
- + pour les moins de 25 ans rattachés au foyer fiscal des parents, déclaration des revenus faisant apparaître les prénom, nom et date de naissance du jeune

Ne sont pas acceptées les factures et les attestations sur l'honneur.